COREPS Nouvelle-Aquitaine

Cellule de Veille pour l'Emploi

Compte-rendu de réunion du jeudi 4 mai 2023, à Poitiers

(version en attente de validation – maj - 05/06/23)

- Liste des présences page 1
- Rappel de l'ordre du jour page 2
- Synthèse des sujets abordés page 3

Etaient présents :

• Collège Etat et collectivités
Marianne Valkenburg – DRAC

• Collèges salariés
Olivier Berland – Synptac CGT
Sébastien Coutant – SGF-CGT
Timo Metzemakers - SNAM-CGT

• Collèges employeurs
Mathilde Coupeau – SMA
Nathalie Yeramian - SNSP
Bernadette Baratier – FNAR
François Pilon – Synavi
Isabelle Hermann - Syndeac

• Collèges membres associés
Thomas Delemer – Afdas
Mathilde Barron – L'A.
Thomas Vriet – L'A.

Coordination
Sylvain COUSIN, L'A. Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine

Absences excusées

Framboise Timonier - Synptac-CGT
Hugues Chevalier – Fnar
Chloé Mourgeon – Profedim

Catherine Riboli – Syndeac

Philippe Demoulin – Synavi
Sébastien Bellec – Prodiss
Aline Rossard – Ligue NA
Frédéric Lapierre – Pole Emploi Spectacle
Bertrand Queyroi – Afdas
Eric Lebas – Drac NA
Patricia Oudin – Région NA
Elizabeth Douzille- Région NA
Nathalie Leuret – Région NA

Ordre du jour :

1. Actualités OPCO Culture (Afdas)
Intervention de Thomas Delemer (Conseiller Emploi-Formation à l'AFDAS)
- Portraits des bénéficiaires - Bilan 2022
- Actualités

2. Actualités et questions diverses
- Panorama des aides à l'emploi
- Sécurité au travail : webinaire document unique (9 juin 2023)
- Dispositifs d'accompagnement de l'A. :
  - L'A Trajectoire
  - Les rdv juridiques
- Forum « Entreprendre dans la Culture »
- Cartographie de l'Accompagnement
- Etude emploi intermittent du spectacle

3. Préparation prochaine CVE

COMPTE-RENDU

Information préalable

La Cellule de Veille pour l'Emploi accueille François Pilon (Compagnie Inex), nouvellement mandaté par le Synavi pour le représenter au sein du Coreps, aux cotés de Philippe Demoulin.

Actualités de l'OPCO Culture - Opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs, l'Afdas

Intervention de Thomas Delemer (Conseiller Emploi-Formation à l'AFDAS)

• Les missions de l'Afdas ont évolué depuis 2019, plusieurs axes :

1. Accompagner le développement de l'alternance.
2. Accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE – PME.
3. Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi.
4. Accompagner les mutations économiques.
5. Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs).
6. Informer les Entreprises sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable et les accompagner dans l'analyse et la définition des besoins en compétences pour leurs projets d'adaptation à la transition écologique.

• Concernant la démarche RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises :
- (depuis 2021) Sensibilisation de l'ensemble des structures adhérentes à l'AFDAS à la transition écologique, VHSS,
- Proposition de formations à la sensibilisation, RSE, bilan carbone et formation métiers)
- Proposition de formations pour des compétences concrètes. ex. créer un événement responsable, etc.
- Proposition de formation stratégique (management, gestion des organisations..)

Plus d'infos : *https://www.afdas.com/entreprise/impulser-une-demarche-responsable-dans-votre-entreprise.html*

OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC : Réalisez votre autodiagnostic RSE et évaluez la maturité de votre structure : *https://autodiagnostic-rse.afdas.com/*
A terme, l'objet avec cette cette plate-forme est également de récolter des données (pour aider au positionnement au sein du secteur, pour aider à prioriser les axes d'amélioration pour les entreprises)
Possibilité d'établir un premier diagnostic en autonomie et de bénéficier par la suite pour les structures volontaires de pistes d'accompagnement. Les résultats sont transmises

directement à l'entreprise. Durée de réalisation : 30 minutes.

• Concernant l'observation, mise en ligne d'un nouveau site (en avril 2023), ouitil de datavisualisation, Portraits de territoire. Ce site propose une plongée statistique et cartographique au coeur de l'activité de formation en 2021 des adhérents et des bénéficiaires des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement : *https://territoires.afdas.com/*

Ce site permet de donner des indicateurs clés sur les données de l'emploi sur l'emploi et la formation dans le secteur du spectacle, au niveau régional et départemental, voire plus précis. Il est aussi pensé comme un outil d'étude.

Sont notamment proposés des chiffres sur le taux d'accès à la formation. Tous les dispositifs de formation ne sont pas encore repérés, mais pour le moment sont intégrés l'alternance et le plan de développement des compétences.

Exemple de chiffres :En 2021, 6368 entreprises en Nouvelle-Aquitaine sont adhérentes à l'AFDAS (tous secteurs confondus), dont 1587 structures pour le spectacle. Et enfin, 723 salariés permanents sont concernés (hors intermittent).
Concernant les intermittents, on compte 961 intermittents qui ont déclaré une formation en Nouvelle-Aquitaine (soit 7 % de l'ensemble des intermittents formés en France).

CONTRIBUTION : Thomas Vriet, besoin de pouvoir zoomer sur les différentes branches, cibler des données spectacle vivant et audiovisuelles. Il constate une incohérence sur le comptage des intermittents, ou l'affichage des chiffres.
PROPOSITION : Il est proposé que les membres du Coreps fassent remonter les retours, les remarques concernant cet outil directement à Thomas Delemer pour remontées à l'échelon national.

Echanges concernant l'accès à la formation continue (et particulièrement la formation artistique) :
- Cet outil ne permet pas de comparaison selon les années. Les données existent mais ne sont consultables qu'à partir des rapports d'activité.
- Sébastien Coutant, souligne que l'accès aux offres de formation est plus difficile. Le SFA-CGT regrette que la réforme de la formation professionnelle 2018 a accentué l'individualisation et masqué les choix.
Le SFA-CGT souhaite que l'on puisse évaluer plus précisément l'évolution de l'usage des droits à la formation continue.
- Il est regretté que l'offre de formation est moins visible, moins lisible…
- Il est dit que l'accès à la certification Qualiopi est devenu très difficile pour certaines structures. Certes, de fait, l'offre de formation a diminué.
- Concernant l'affichage de formation, Thomas Delemer précise que sont mises en ligne les stages de formation certifiés ayant répondu à un marché public.
- Cependant, la numérisation des services s'est réalisé avec un accroissement de la présence, de la disponibilité et de l'accompagnement direct et personnalisé des conseillers Afdas auprès des professionnels.

QUESTION : Comment dépasser l'impact de ces nouvelles procédure de certifications ? De nombreuses structures proposaient des stages de formation souvent spécifiques, souvent ponctuels. Aujourd'hui, ces formations ne peuvent plus exister ou sur fonds propres des structures ou des professionnels (quid du statut des participants? Quid du contrat ou de la convention ? Quid de la couverture en terme de responsabilité ? Qui peut émettre la convention ?). (question à transmettre à Pole Emploi)
Constat : François Pilon indique que la formation de pair à pair, notamment entre artistes est importante. Et que cette réforme a rendu impossible ce format de formation. Seuls les structures de formation professionnelle ont accès à la certification et ainsi ça exclut la transmission officielle de formation de pair à pair menée par un artiste professionnel qui a une expérience.

QUESTION : Est-ce qu'il existe des statistiques, des données sur les organismes de formation ? Leur évolution sur plusieurs années ? Il nous faudrait évaluer l'évolution de l'offre de formation (effet de concentration ? Diversification ? Maillage territorial ?). Il serait intéressant d'identifier l'évolution de l'offre de formation depuis 2018.
(en attente de réponse – cf. Afdas)

A NOTER :
- Il existe dans le contrat de filière musique un dispositif intitulé Transfert de Savoir-Faire. Ce n'est pas de la formation, mais ça permet de formaliser
- De même un TSF demande une ingénierie de formation en situation de travail, ça demande une certaine compétence.
- Il existe CONFER, une offre de formation plutôt à l'endroit des fonctions supports. Il est noté qu'il serait intéressant que CONFER puisse proposer des formations artistiques.
- Il est spécifié que de nouveaux dispositifs permettent l'accès à la formation (à voir avec Pole Emploi Spectacle).
- L'A. est en train de réaliser un dossier thématique sur la formation, qui sortira dans le courant de l'automne 2023.

PRECONISATION DE LA CELLULE DE VEILLE POUR L'EMPLOI

Il est dit qu'un portage mutualisé d'offres de formation serait une piste de solution pertinente. Par exemple, agréger un ensemble de « petites » structures qui proposent des formations, mais dont ce n'est pas l'activité principale autour d'un opérateur en mesure de faire certifier l'offre de formation.
Les membres de la Cellule de Veille pour l'Emploi appellent à l'émergence d'un porteur de formations artistiques, en mesure de porter la procédure de formation Qualiopi, tout en coordonnant une offre de formation artistique dispensée par des structures reconnues compétentes (Compagnies, lieux culturels, etc.), mais dont l'activité de formation n'est pas l'activité principale.

Actualités des chantiers et des dispositifs accompagnement et observation des professionnels du spectacle

• Webinaire "panorama des aides à l'emploi", a eu lieu le 21 mars dernier.

A l'issue du webinaire, réalisation d'une fiche ressource recensant les aides à l'emploi : Fonpeps, aides régionales, Aides Pole emploi, etc...
https://www.la-nouvelleaquitaine.fr/ressources/webinaires/panorama-des-aides-a-lemploi/

• Risques professionnels : à venir, réalisation d'un webinaire sur le DUERP, le 9 juin 2023, de 10h à 12h

https://www.la-nouvelleaquitaine.fr/agenda/realiser-son-document-unique-un-outil-de-prevention-des-risques-au-travail/
Dans le cadre du chantier « santé au travail » mené par l'A. conjointement avec le Coreps.
NB. La prochaine journée dédiée aux risques professionnels dans le spectacle se déroulera en février 2024, vraisemblablement au Théâtre l'Union à Limoges.

OBSERVATIONS :
- Sébastien Coutant regrette la disparition des CHSCT, au niveau des entreprises, et surtout l'absence d'espace de discussion « santé au travail » pour les « petites » entreprises. Il appelle à la mise en place de CHSCT de branche régionaux, notamment CCNEAC et CCNSVP (à l'image de ce qui se fait dans le cinéma). Il faudrait que la médecine du travail soit partie prenante. Le Sfa-Cgt regrette le manque de moyen pour accompagner les professionnels des « petites » structures (ex. mise en place de protocole de reprise d'activité post-covid).
- De la difficulté que les intermittents bénéficient de la visite médicale.
- Il est rejoint par Timo Metzemakers, le SAMNA qui lui constate une augmentation des accidents et des problèmes liés au travail, notamment concernant les VHSS. Le SAMNA est régulièrement consulté pour des problématiques VHSS.
Isabelle Hermann, souligne la difficulté grandissante de traiter les questions de VHSS : dans quelle mesure accompagner et former les entreprises.
Thomas Delemer souligne l'existence d'une formation pour les personnes référentes = *https://www.afdas.com/entreprise/impulser-une-demarche-responsable-dans-votre-entreprise/agir-en-faveur-de-la-lutte-contre-les-violences-et-harcelements-sexistes-et-sexuels-vhss.html*
(formation accessible facilement pour tous les salariés permanents ou intermittents)
- Le Syndeac et le Synavi souligne la compétence de l'AVFT : *https://www.avft.org/*
(formation et accompagnement) : Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail.

DECISIONS :
- Inviter Thalie Santé sur une prochaine CVE pour évoquer la question des suivis des visites médicales…
- Mettre à l'ODJ d'une prochaine CVE, bilan VHSS.

• Dispositifs de conseils et d'accompagnement

Intervention de Mathilde Barron responsable Pôle accompagnement de l'A.

- Mise en place de rdv juridiques, avec le cabinet ORA et l'avocat Olivier Ramoul, sur les antennes de L'A., prochain le 13 juin à Bègles, et le 20 juin à Anglet. Ces rdv sont généralement organisés à Bordeaux, Anglet, Poitiers et Limoges. Spécialisation : droit du travail, droit d'auteur… Bonne posture d'accompagnement, etc.
  https://la-nouvelleaquitaine.fr/l-accompagnement-de-la/conseils-juridiques/les-rendez-vous-conseils-juridiques/
- L'A. trajectoire - ateliers animés en binôme avec un·e prodesionnelle du secteur

  https://www.la-nouvelleaquitaine.fr/l-accompagnement-de-la/produire-son-spectacle/la-trajectoire/
- Save the date : Forum « Entreprendre dans la Culture » début décembre à l'Espace Franquin à Angoulême (16), sur une journée. Options 4,5,6,7 décembre 2023.

• LOIC - accompagnement / Cartographie de l'accompagnement

Intervention de Mathilde Barron, responsable Pôle accompagnement de l'A.

Objectif du projet : comprendre, connaître qui sont les acteurs de l'accompagnement. Diffusion d'un questionnaire réalisé avec un groupe de travail assez élargi.
Questionnaire en ligne depuis quelques jours : *https://www.la-nouvelleaquitaine.fr/l-accompagnement-de-la/loic-accompagnement/la-cartographie-de-laccompagnement/*
première fois qu'on enquête vraiment sur le sujet en NA. Articulation, comment les structures bossent entre elles. Questionnaire jusqu'au 29 mai.
- Définition retenue = "Nous vous proposons de considérer l'accompagnement comme un échange qui porte sur un diagnostic, suivi d'une relation qui s'inscrit sur un temps plutôt long, pour qu'une personne trouve son autonomie et sa capacité d'action. Il comprend :

- Un engagement entre deux personnes qui consiste à ce que l'une aide l'autre à y voir clair sur ses besoins pour améliorer une situation ;
- Les actions qui facilitent l'accès à la connaissance et à des ressources (tutorat, mentorat, formation), qui ont un début et une fin ainsi que des objectifs."

- S'en suivent des échanges sur la définition de l'accompagnement et sur la posture des structures accompagnantes. Il serait intéressant que quelques syndicats puissent répondre à ce questionnaire.
- Il est indiqué qu'une **restitution intermédiaire** est programmée le 28 juin 2023, à Bordeaux : *https://www.la-nouvelleaquitaine.fr/agenda/premieres-restitutions-des-travaux-de-loic-accompagnement/*

• Concernant le chantier lieux de résidence :

Intervention de Thomas Vriet, responsable Pôle observation de l'A.

Objectif du chantier : identifier les lieux de résidence pour les référencer dans l'annuaire artistique et culturel de Nouvelle-Aquitaine.
- Thomas Vriet rappelle la définition retenue de « lieu de résidence » pour cette enquête : "Une résidence d'artiste est un partenariat sur une période de temps donnée, entre un

lieu et un·e artiste, un·e auteur·rice ou une équipe artistique. L'accueillant·e met à disposition différents moyens pour accompagner une recherche, une création ou un projet (espaces de travail, moyens techniques, humains, financiers, hébergement). En contrepartie, les artistes peuvent s'engager à partager certaines étapes de leur travail avec les personnes (répétitions publiques, rencontres, ateliers ou sortie de résidence)."
Il indique une centaine
- Le SMA (Mathilde Coupeau) signale une problématique côté musiques actuelles => difficulté à répondre à ce questionnaire, des questions ou des mises en situation pas toujours adaptée.
- Isabelle Hermann (Syndeac) souligne qu'un travail de définition est déjà en cours avec la DGCA, au sein du réseau des CDN, et suggère qu'il serait pertinent de coordonner les lexiques et harmoniser les définitions. Isabelle Hermann propose de transmettre la synthèse de ce groupe de travail.
- Isabelle Hermann donne également la définition de résidence par l'OARA qui sous-tend un mode rémunération et une grille de salaire bien définie, et une application spécifique, conditionnant l'accès aux aides. Le schéma ainsi planté est spécifique à cet acteur.
Le Syndeac reconnaît que tous les lieux de résidence ne sont pas en mesure d'assumer l'ensemble des engagements salariaux dans le cadre d'une résidence.
- Marianne Valkenburg (Drac) rappelle qu'il existe une circulaire du Ministère de la Culture sur la définition et le cadre de mise en œuvre d'une résidence d'artiste datant de 2016. (*document*)
- François Pilon (Synavi) partage le constat d'une certaine distorsion entre les réalités de terrain vécues par les compagnies et les définitions qui sont parfois proposées. Il suggère que les compagnies soient incluses dans ce travail de définition.
- Sébastien Coutant rappelle qu'un lieu de résidence, notamment pour les artistes, est avant tout un lieu de travail !
- Le Synavi et le SFA conviennent qu'il serait intéressant que cette étude puisse révéler la source des salaires et les modes de financements des artistes et des techniciens en résidence.
- Bernadette Baratier (Fnar) souligne que les « Arts de la Rue » réalisent des résidnces dans une typologie de lieux très variées, des lieux culturels identifiés à des endroits qui ne sont pas dans les circuits des réseaux professionnels culturels. Elle souligne l'importance que ces lieux soient aussi repérés et reçoivent ce questionnaire. Thomas Vriet indique que sur la centaine de réponses reçues, très peu de lieux labellisés ont répondu.
- Les membres conviennent de l'intérêt que le Pôle Observation de l'A. (Thomas Vriet) vienne présenter les premiers résultats de cette enquête en Coreps, probablement au quatrième trimestre 2023.

Mise à jour de l'Etude « emploi intermittent en Nouvelle-Aquitaine » :

Intervention de Thomas Vriet, responsable Pôle observation de l'A.

- Ce chantier a pour objectif d'identifier la réalité de l'emploi intermiitent en Nouvelle-Aquitaine. De lier l'approche statistique à une apporter sociologique.
- Participent au groupe de travail : Catherine Riboli, Patricia Oudin, Timo Metzemakers et Bernadette Baratier. (Marianne Valkenburg demande à être intégrée à ce groupe de travail)
- Une première liste de thèmes a été évoquées : conditions de travail, VHSS, transition

écologique, formation, localisation, dispositifs de soutiens, revenus, engagement dans des réseaux ou syndicats, santé… La prochaine étape est la stabilisation du questionnaire.
- Calendrier : continuer à solliciter le groupe de travail, stabiliser le questionnaire, diffuser le questionnaire en août et septembre. Le livrable finalisé pourra être livré au 1er trimestre 2024.
- A termes, ce questionnaire pourrait connaître une récurrence (tous les deux ans).
- Bernadette Baratier (Fnar) demande si les entretiens qualitatifs sont toujours à l'ordre du jour. Thomas Vriet confirme sans pouvoir aujourd'hui identifier le nombre d'entretiens. Cette phase viendra à l'issue de la réception des résultats des questionnaires.
- Isabelle Hermann (Syndeac) questionne la définition de l'intermittence. A partir de quel seuil ? Quelle critère retenue ? Thomas Vriet répond qu'un filtre sera défini, le souhait étant de s'intéresser aux personnes ayant réellement pour projet de professionnaliser sa pratique : un seuil de 200h annuel a été évoqué. Cette question est également en cours au CNPS (dans la sous-commission-emploi).
- Pour l'A., concernant sa diffusion, Thomas Vriet appelle à ce que les réseaux, les collectifs et les syndicats soient diffuseurs de cette enquête.

Information : rencontres professionnelles COREPS, à Avignon

Les 10 et 11 juillet 2023 sont organisés deux journées dédiées aux COREPS, dans le cadre du café des Idées du festival d'Avignon. Coorganisation : Intercoreps, CGT-Spectacle et Agence AURA-SV.
Au programme :
- Table ronde ouverte : COREPS : deux ans après la nouvelle circulaire où en est-on ? (10/07, à 9h30)
- Atelier inter-COREPS : Emploi-Formation (10/07, à 14h30).
- Atelier inter-COREPS : Politique publique dans le spectacle vivant (11/07, à 9h30)

L'ensemble des membres du Coreps Nouvelle-Aquitaine sont inviter à participer à ces trois rencontres.

Sujets des prochains travaux de la CVE

• Chantier « Santé au travail » : **invitation de Thalie Santé :** Quel suivi de la santé au travail des intermittents du spectacle ? Quelle mise en oeuvre de la visite médicale ? Quel fonctionnement entre la médecine du travail locale et Thalie Santé ? (à planifier)

• Enquête Résidences d'artiste : **partage des premières analyses** suite au questionnaire (4ème trimestre 2023)

• VHSS : **bilan du plan du Ministère de la Culture**, traitement des situations, outils à disposition des salarié·e·s concernées·e·s, outils à disposition des employeurs pour traiter les situations repérées (4ème trimestre 2023).

• **Etude emploi intermittent du spectacle** en Nouvelle-Aquitaine
- Diffusion de l'enquête (3ème trimestre 2023)
- Présentation des premières analyses (4ème trimestre 2023)
- Présentation de l'étude à l'occasion d'une rencontre professionnelle (à planifier)

PROCHAINES REUNIONS de la Cellule de Veille pour l'Emploi :
- Jeudi 7 septembre 2023, en visioconférence
- Jeudi 5 octobre 2023, à Limoges